







Janvier 2024

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ENTRÉE OUEST DE VIF

COMPTE RENDU DE L'ATELIER PUBLIC DU 6 DÉCEMBRE 2023

INTRODUCTION

La Métropole Grenoble-Alpes, la Ville de Vif et le SMMAG (syndicat des mobilités de l'aire Grenobloise) étudient le réaménagement de l'entrée Ouest de la commune. L'objectif est de mettre en valeur le centre-ville, donner plus de place aux piétons et aux cycles et végétaliser les espaces publics. Ce réaménagement ne peut se faire sans les habitant·e·s.de Vif.

Dans ce contexte, une démarche d'accompagnement de la participation des habitant·e·s. a été mise en place. Accompagnée par alt.Urbaine, la démarche se scinde en plusieurs ateliers collaboratifs qui vont rythmer les différentes étapes de programmation et de conception du projet.

Un premier atelier sur site s'est tenu le 28 juin 2023, suivi d'un diagnostic par questionnaire réalisé dans l'été. 128 personnes l'ont rempli et nous ont permis de déceler les usages actuels des espaces ainsi que les pistes d'amélioration souhaitées par les habitant·e·s.

Un atelier de concertation organisé le 26 septembre 2023 et une consultation en ligne ont permis à 39 participants et 44 contributeurs de donner leur avis sur trois scénarios proposés. En parallèle, une présentation et un temps d'échanges avec les commerçants ont permis de comprendre les attentes et besoins de ce public spécifique.

Le 6 décembre 2023, le projet retenu a été présenté aux habitants, puis aux commeçants le 11 décembre. Le présent

document synthétise les échanges.

DÉROULÉ DE L'ATELIER :

- 1. Les participant·e·s prennent connaissance du projet présenté à travers une exposition de panneaux au format A0 et collent sur les panneaux :
 - Des gommettes vertes pour souligner les points positifs du projet.
 - Des gommettes rouges pour mettre en avant leurs points de désaccords.
 - Des gommettes jaunes sur les éléments d'incompréhension.
 - 2. Aurore Hernandez (Alp'Etudes), paysagistre conceptrice du projet présente le projet aux participants installés en plénière.
 - 3. Julia Florian (Grenoble Alpes Métropole), directrice de projet présente une synthèse de l'étude de stationnement réalisée peu de temps avant l'atelier.
 - 4. Échanges avec les participant·e·s.



30 PARTICIPANT·E·S



98 GOMMETES VERTES

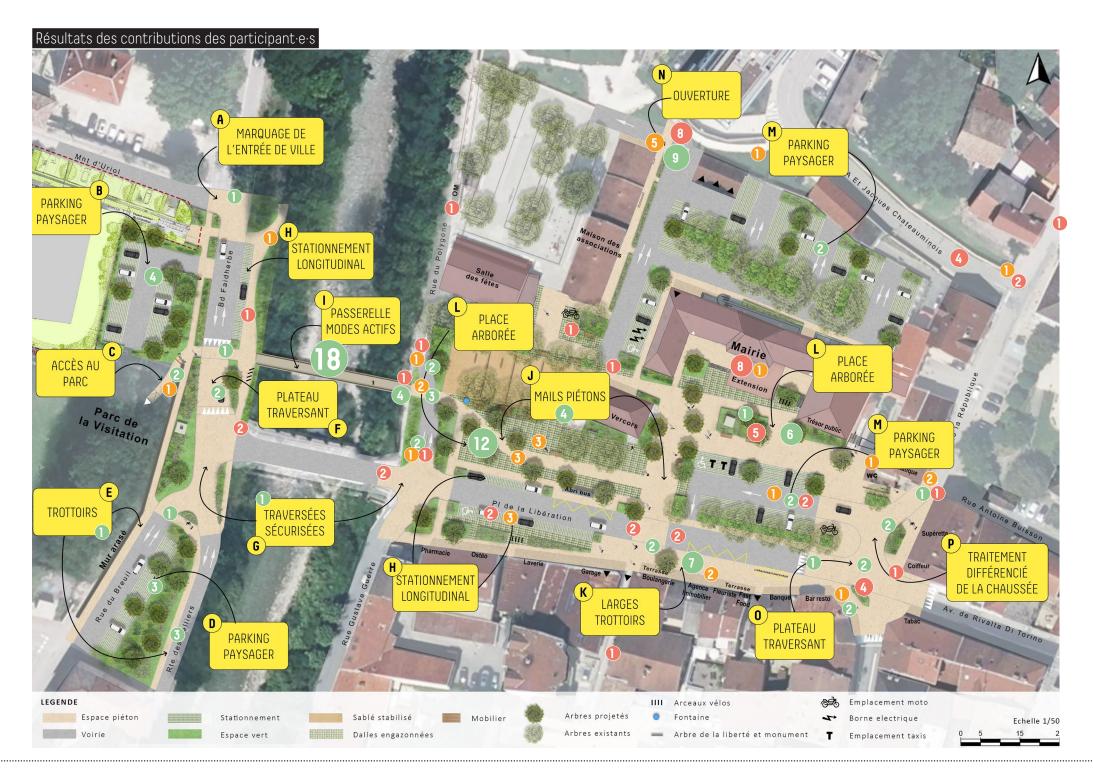
54 GOMMETTES ROUGES

32 GOMMETTES JAUNES

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO PRÉFÉRENTIEL

- A L'entrée ouest de Vif est signalée dès le boulevard Faidherbe par un premier traitement différencié de la chaussée qui signale aux automobilistes leur arrivée dans un centre-bourg.
- B La parking de la Visitation est pérennisé. Il est réaménagé pour une meilleure insertion paysagère, participe à la désimperméabilisation des sols dans le secteur et permet une gestion de l'eau plus vertueuse.
- Un nouvelle entrée est créée pour pouvoir accéder au parc de la Visitation directement depuis le parking.
- La place du Breuil est réaménagée en parking paysager pour une meilleure insertion paysagère, participe à la désimperméabilisation des sols dans le secteur et permet une gestion de l'eau plus vertueuse.
- De nouveaux trottoirs sont crées le long de la rue du Breuil et de la route des Celliers pour permettre une circulation plus confortable et sécurisée des piétons.
- F Un plateau traversant rend plus visible la traversée du boulevard Faidherbe pour permettre aux piétons et aux cyclistes de rejoindre en sécurité la passerelle, le parking et le parc de la Visitation.
- **G** Les traversées de part et d'autre du pont sont mises en évidence par un traitement différencié de la chaussée qui interpelle les conductueurs et sécurisent ainsi les déplacements des piétons.
- H Des places de stationnement longitudinales sont disponibles de chaque côté du pont de la Gresse.
- Les piétons et les cyclistes traversent la Gresse en confort et sécurité grâce à une passerelle réservée aux modes actifs.

- Un mail piéton et cycle permet de déambuler le long du terrain de pétanque et sur la place de la Libération piétonne, désimperméabilisée et végétalisée. Des mobiliers permettent de s'y arrêter pour se détendre, se retrouver, manger... Un deuxième mail piéton permet de connecter les commerces au bâtiment de la Mairie. Il permet d'apaiser la circulation automobile et de conforter les déplacements des piétons.
- De larges trottoirs permettent aux piétons de circuler confortablement devant les commerces situés au sud de la place de la Libération, et offrent aux commerçants la possibilité d'installer des terrasses.
- La place de la Libération, devant la Mairie, est désimperméabilisée et arborée. Les arbres sont plantés en tenant compte des contraintes de réseaux et de façon à maintenir le fonctionnement du marché.
- Les parkings devant et derrière la mairie sont réaménagés pour une meilleure insertion paysagère. Ils participent à la désimperméabilisation des sols et permettent une gestion de l'eau plus vertueuse.
- Le parking à l'arrière de la mairie est connecté à celui de la salle des fêtes pour facliter la circulation sur l'ensemble du secteur.
- Le bus s'arrête maintenant en pleine voie, et un plateau traversant est aménagé. Ces dispositifs permettent d'apaiser la circulation et sécuriser la traversée des piétons entre la place de la Libération et la rue Champollion.
- L'entrée de la rue Champollion est mise en valeur par un traintement différencié de la chaussée qui permet de connecter les commerces de la rue Champollion à la place de la Libération.



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

1- RÉSUMÉ DES AVIS SUR LE PROJET

Le projet présenté a globalement été bien accueilli des participants qui apprécient l'intégration d'une passerelle permettant aux piétons et aux cycles de traverser la Gresse en sécurité. La végétalisation de la place de la Libération est également un point d'adhésion au projet. Les participants soulignent également le maintien de la rue du Polygone à double sens et l'élargissement du trottoir le long des commerces.

Quelques points sont toutefois critiqués : l'extension de la Mairie (projet municipal connexe), l'aménagement de l'entrée de la rue Champollion qui semble rétrécie et l'absence d'accès au parking à l'arrière de la Mairie par le nord.

Un élément fait également débat : la démolition du mur, limite de la résidence Athaïs. Les résidents craignent une perte de tranquillité alors que les usagers soutiennent la connexion entre les deux parkings à l'arrière de la Mairie.

2- SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

TRAVERSER LA GRESSE

Les trottoirs aujourd'hui présents sur le pont de la Gresse seront-ils supprimés pour encourager les usagers à emprunter la passerelle créée ?

Quelques participants s'interrogent sur l'utilisation de la passerelle par les personnes venant de la route des Celliers. Ils pensent que les piétons ne marcheront pas jusqu'à celle-ci et continueront d'emprunter le pont. Ils proposent donc de supprimer le trottoir au nord du pont et d'élargir le trottoir au sud.

Ce scénario a été étudié par la Métropole mais ce choix n'a pas été retenu notamment pour des questions techniques. Ce pont est historique, il est techniquement très compliqué d'intervenir. Si les trottoirs sont retirés, l'étanchéité du pont devra également être refaite. Ces interventions impliqueraient des travaux sur la structure du pont et des coûts supplémentaires.

Les trottoirs sur le pont seront donc conservés et certains piétons seront libres d'accéder au cœur de bourg par le pont. La Ville et la Métropole ne peuvent pas interdire aux usagers de traverser le pont à pied ou à vélo, mais les trottoirs et le cheminements aménagés incitent fortement les usagers à emprunter la passerelle. La passerelle, elle, permettra aux piétons et aux cycles de circuler en toute sécurité et confortablement.

Remarques : Des problèmes de sécurité entre les piétons et les véhicules motorisés (voitures, poids lourds, bus...) aux sorties du pont ont été soulevés par certains

participants. Une volonté de sécuriser davantage ces angles pour sécuriser les piétons est exprimée.

Quel cheminement incitatif est prévu pour que les usagers de la route des Celliers empruntent la passerelle plutôt que le pont ?

Les usagers venant de la route des Celliers pourront emprunter les trottoirs de chaque côté du boulevard Faidherbe. Un traitement de sol différencié dès la place Du Breuil est créé pour signaler aux automobilistes que des piétons peuvent traverser pour rejoindre la passerelle. Le passage piéton existant au croisement est conservé.

Quand la passerelle des Garcins va-t-elle rouvrir?

Aujourd'hui de nombreux ouvrages d'art (passerelles) dans la métropole Grenobloise sont en attente d'un réaménagement pour pouvoir être rouverts. Certaines de ces passerelles sont bien plus prioritaires que celle des Garcins. Sa remise en service n'est donc pas prévue pour le moment.

LA ROUTE DES CELLIERS

La largeur de la rue des Celliers sera-t-elle réduite à cause de l'aménagement du trottoir ?

Le projet ne va pas réduire la largeur de la voirie car la largeur de trottoir sera récupérée sur le talus de végétation. La création du trottoir ne va pas se faire au détriment de la circulation automobile qui est déià difficile à double sens.

Sur ce secteur, une réflexion est actuellement menée par la Ville pour supprimer un sens de circulation sur la place du Breuil et la route des Celliers.

Est-il possible de créer un arrêt de bus supplémentaire à l'entrée de Vif, avant le pont, pour les personnes qui empruntent la route des Celliers ?

Plusieurs participants souhaitent créer un arrêt de bus supplémentaire sur le boulevard Faidherbe pour les riverains de la route du Celliers. Cela éviterait aux usagers d'emprunter le pont de la Gresse pour prendre leur bus.

Le scénario de déplacer l'arrêt de bus de la place de la Libération sur le boulevard Faidherbe a été évincé. Le Syndicat Mixte de Mobilité de l'Agglomération Grenobloise (SMMAG) préconise de conserver les arrêts de bus à proximité des équipements (commerces, équipements publics...) et des commerces.

SUR LA PLACE DE LA LIBÉRATION

Est-il possible de déplacer le monument aux morts sur un coin de la place, pour éviter qu'il soit au milieu de la place ?

Lors des précédents ateliers de concertation, des débats entre certains participants ont eu lieu sur le déplacement ou non du monument aux morts.

Les deux scénarios ont été étudiés. Le déplacement du monument aux morts avait été proposé pour donner plus de place aux participant·e·s des différents événements qui ont lieu régulièrement sur la place, notamment le marché. Les études préliminaires ont montré que le monument ne gênait finalement pas la végétalisation de la place de la Libération, ni le fonctionnement du marché. Cette conclusion, ajouté au coût de déplacement et aux échanges avec les habitants ont conduit les concepteurs à maintenir le monument aux morts à son emplacement actuel.

La fontaine sur la place de la Libération a t-elle été supprimée ?

Aujourd'hui la fontaine existante ne fonctionne pas. Il n'y a pas eu de demande forte d'avoir un point d'eau sur la place de la part de la Ville, de la Métropole et de la concertation. Il n'y aura pas de fontaine sur la place. Une fontaine à boire est maintenue à côté du terrain de pétanque.

Pourquoi aménager une extension de la mairie?

L'extension de la mairie ne fait pas partie du projet de réaménagement de l'entrée ouest, ce projet va être mené en parallèle par l'équipe municipale.

Le bâtiment de la mairie est ancien et n'est plus aux normes en termes d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Avec le projet de l'extension, le rez-de-chaussée est réaménagé et l'accueil est mis aux normes incendie et en accessibilité du public. Les plans de l'extension de la mairie ont été consultés par une architecte des bâtiments de France (ABF), dont le rôle est de se charger de la bonne intégration de l'extension dans son contexte paysager. Les travaux d'extension vont démarrer au mois de septembre 2024.

SE GARER DANS LE CENTRE BOURG

Quel est le nombre de places de stationnements actuels et après le projet ?

Une étude de stationnement a été menée* pour comptabiliser le nombre de places présentes dans le centre-bourg et pour mesurer leur taux d'occupation dans la journée, pour objectiver le sentiment du manque de place dans le centre-bourg.

Le détail de l'étude est disponible sur la plateforme participative de la Métropole. Ce que l'on peut retenir c'est qu'il y a une disponibilité de 20 places de stationnement pendant le pic de fréquentation. De nombreux véhicules « ventouses » ont été observés : 63 véhicules, correspondant à 14 % de l'offre. Ces véhicules empêchent la rotation sur les places de stationnement du centre bourg.

Le dessin et le nombre de stationnement sont des éléments qui restent à affiner sur la suite du projet, mais une suppression de 20 à 30 places est envisagée. C'est un changement des habitudes qui est visé avec l'aménagement des espaces publics pour des mobilités douces sécurisés avec un cadre agréable. L'objectif de la réflexion autour du stationnement est d'éloigner ces véhicules « ventouses » sur des poches de stationnements périphériques. Outre l'aménagement du secteur, c'est donc la stratégie de gestion du stationnement qui est à préciser : encourager les personnes qui viennent dans le centre-bourg sur de longues plages horaires (employés, résidants, visiteurs longue durée...) à utiliser les places disponible à proximité du centre pour laisser les places situées dans le centre aux clients des commerces de proximité.

*Certains participants s'interrogent sur la météo lors des journées de comptage, qui peut influencer la fréquentation des places de stationnement notamment pendant les jours de pluie.

Le mur démoli entre les deux parkings derrière la mairie et en proximité avec la résidence Althaïs sera-t-il reconstruit ?

Les habitant de la résidence Althaïs souhaitent que le mur démoli soit reconstruit à l'identique. Ce mur fait partie du patrimoine de Vif et permet de sécuriser le parc de la résidence.

La limite foncière publique du parking va jusqu'au cheminement de la résidence du domaine Althaïs, le mur appartient donc à la mairie qui peut le démolir pour faciliter la circulation dans les parkings.

La limite avec la résidence sera bien matérialisée. À ce stade du projet, cet élément n'a pas encore été dessiné, mais il ne sera pas possible pour les voitures de s'engager dans la résidence Althaïs

CIRCULER DANS LE CENTRE BOURG

La vitesse dans le centre-bourg est maintenue à 30km/h?

La vitesse dans le centre-bourg est maintenue dans le projet à 30km/h. Le rétrécissement de la voirie, l'implantation de végétation verticale et les passages piétons sur-élevés vont inciter les automobilistes à ralentir.

Dans le projet, qu'est ce qui va dissuader les automobilistes de transit à ne plus passer dans le centre-ville et d'utiliser la voie de contournement ?

Le temps de parcours sera rallongé pour les automobilistes par les nouveaux aménagements (rétrécissement de voirie, différence des revêtements au sol...).

SE RENDRE AU PARC DE LA VISITATION

La traversée dessinée à l'entrée du parc de la Visitation va-t-elle traverser le parc jusqu'à la rue du Monastère ?

Un participant propose de prolonger le cheminement du parc de la Visitation jusqu'à la rue du Monastère, permettant ainsi aux habitants de la rue du Monastère de se rendre à la passerelle par le parc de la Visitation.

Aujourd'hui l'aménagement du parc n'est pas encore dessiné et ne fait pas partie du périmètre du projet de centre-bourg. Un cheminement en rampe est à prévoir pour travailler la différence de nivellement entre le parc et la route et accéder au parking de la Visitation.

CALENDRIER DU PROJET

Est-ce qu'un planning prévisionnel a été réfléchi pour le projet ?

Un premier ordre des opérations a été établi:

2024 : Commencement des travaux sur la place du Breuil.

2025 : Commencement des travaux de la passerelle modes actifs et aménagement du parking à l'arrière de la mairie.

Il n'y a pas aujourd'hui de date encore précise sur la place de la Libération. Le réaménagement de la place est à coordonner avec le projet d'extension de la mairie et le marché

3- LES MOTS DES COMMERÇANTS

Suite à l'atelier avec les habitants, une poignée de commerçants on été rencontrés pour échanger sur la proposition. Voici ce que l'on peut retenir des échanges.

La proposition est globalement bien accueillie par les participants. La principale préoccupation reste l'offre de stationnement, essentielle pour la clientèle des commerces.

La contre-allée devant la pharmacie et le cabinet médical est très utilisée pour :

- Les livraisons de la pharmacie qui ont lieu plusieurs fois par jour.
- Elle permet la dépose de clients et patients fragiles, usagers réguliers de ces deux destinations

Si cette contre-allée est réellement supprimée elle devra être remplacée à minima par :

- Une place de livraison
- Une place PMR
- Un arrêt minute pour déposer les patients et clients les moins mobiles

De nombreuses places de parking sont supprimées. Notamment celles devant le terrain de pétanque qui ont l'avantage d'être visibles par les clients potentiels qui cherchent une place pour se rendre ensuite dans un commerces du centre-bourg. Il est proposé de rajouter quelques places de parking devant la Mairie, par exemple en déplaçant la sortie du parking, face à la rue Louise Michel. Si l'objectif de réduire le stationnement dans le centre-bourg et de favoriser le stationnement longue durée dans les parkings plus éloignés (celui des Celliers par exemple), le projet devra s'accompagner d'une signalétique claire, d'un travail de sensibilisation et de la sécurisation des parkings (vidéosurveillance)

Les commerçants ont exprimés le besoin d'avoir des places disponibles tout au long de la journée. La rotation du stationnement est donc une priorité. La gestion du stationnement (zone bleue, arrêt minute...) sera précisée dans la suite de l'étude. Afin de conserver un maximum de places disponibles, il est également proposer de déplacer le marché du mercredi sur la place de la Libération rendue piétonne, à proximité du terrain de pétanque.

Un autre point est soulevé, celui de la fluidité de la circulation qui pour les participants sera impactée négativement par la mise en circulation en pleine voie des bus. Ce point du projet est cependant un invariant, les nouvelles recommandations d'accessibilité demandent un aménagement des quais bus le long de la voirie.

Un dernier point d'inquiétude est partagé par les participants : celui du calendrier et de la durée des travaux